

VÉTÉRINAIRE



Les activités vétérinaires concernent des secteurs très variés. Malgré cette diversité, les risques professionnels des soins vétérinaires présentent des similitudes liées aux contacts, manipulations des animaux pour les soins et traitements (zoonoses, blessures, allergies), en plus des risques associés à un métier avec des contraintes physiques et nécessitant l'utilisation d'instruments médicaux, de produits chimiques et de rayons X.

Les activités vétérinaires concernent des secteurs très variés, selon le type d'utilisation des animaux (animaux domestiques ou sauvages, d'élevage ou de compagnie, pour le sport, la recherche, les zoos et les cirques...), et selon l'espèce animale concernée par les soins vétérinaires (mammifères, oiseaux, poissons, ...).

Malgré cette diversité, les risques professionnels des soins vétérinaires présentent des similitudes liées aux contacts, manipulations des animaux pour les soins et traitements (zoonoses, blessures, allergies), en plus des risques associés à un métier avec des contraintes physiques et nécessitant l'utilisation d'instruments médicaux, de produits chimiques et de rayons X.

Les risques auxquels sont confrontés les professionnels des soins vétérinaires sont ainsi nombreux et très divers :

- d'une part, ils sont liés au contact avec les animaux, soit du fait de leur état infectieux avec transmission possible d'une zoonose, soit du fait d'une sensibilisation allergique aux poils ou plumes, soit du fait des coups et blessures que ceux-ci peuvent infliger à leur soignant avec surinfection éventuelle,

- d'autre part, ils sont aussi liés aux gestes entraînant des lombalgies ou autres affections péri-articulaires dues à la manipulation des animaux ou aux postures de soin, aux piqûres ou coupures avec des instruments médicaux, au contact avec des produits chimiques désinfectants ou médicamenteux ou avec la présence de radiations ionisantes.

Les moyens de prévention des risques professionnels des vétérinaires et des assistants ou auxiliaires vétérinaires impliquent de strictes mesures d'hygiène et de sécurité collectives et individuelles et la formation du personnel face au risque infectieux et zoonotique. La mise en place de matériel ergonomique, la mise aux normes des installations électriques, radiologiques, d'anesthésie, le stockage et l'utilisation adéquats des substances pharmaceutiques et désinfectantes figurent parmi les mesures permettant de pallier les risques physiques et chimiques des vétérinaires.

Les principaux risques des soins vétérinaires

Les activités professionnelles des vétérinaires concernent des métiers en rapport avec de très nombreuses espèces animales, d'espèce (mammifère ou autre), de nature (élevage ou compagnie) et de taille très différentes (du hamster à l'éléphant...) :

- Des animaux d'élevage pour la viande, lait, œufs, fourrure, laine : bétail, aviculture et pisciculture (bovins, ovins, porcins, caprins, lapins, volailles, poissons, visons, mollusques bivalves, etc.),
- Des animaux de compagnie : animaux domestiques (chiens, chats, rongeurs, oiseaux, etc.),
- Des animaux pour le sport et les loisirs : hippisme (chevaux, ...), zoos et cirques (animaux sauvages et exotiques), gibier (chasse),
- Des animaux pour la recherche : animaleries des laboratoires et hôpitaux (souris, rats, cobayes, etc.)

Les tâches du vétérinaire concernent les soins préventifs et curatifs des animaux et la santé publique : assurer la vaccination, les prises de sang, les inséminations artificielles et les mises à bas, les interventions chirurgicales et les contrôles sanitaires ...

Les lieux de travail sont très variés : cliniques et cabinets vétérinaires, fermes d'élevage, bassins de pisciculture, d'aquaculture et de conchyliculture, abattoirs, haras, animaleries et chenils, parcs naturels ou zoologiques, aquariums, cirques ... Les vétérinaires canins, équins, et en milieu d'élevage rural sont les plus nombreux.

Les risques spécifiques des vétérinaires sont ceux générés par les animaux, par les instruments ou produits médicaux, ou les rayons X.

Mais une bonne partie des risques sont aussi liés à des risques moins spécifiques, comme les troubles musculosquelettiques causés par la pénibilité physique, de fortes contraintes posturales et des gestes répétitifs, ou la station debout prolongée ou comme les risques chimiques des désinfectants et des détergents utilisés pour les opérations d'entretien et de nettoyage.

Les risques liés au contact avec des animaux

Tous les secteurs des activités vétérinaires sont concernés par l'exposition à des animaux ou à un environnement souillé par des animaux, générateurs de risques biologiques.

Par ailleurs, des blessures dues aux animaux surviennent fréquemment au cours d'une manipulation ou d'une contention pour soins et traitements, générateurs de traumatismes physiques et de risques de surinfection.

Les risques biologiques des vétérinaires.

Sous le terme risque biologique, on regroupe les effets potentiellement nocifs des différents micro-organismes, bactéries, virus, parasites et champignons, et les toxines qu'ils produisent, qui sont susceptibles de déclencher une infection, une allergie ou une intoxication.

Il y a trois types de voies de pénétration des agents biologiques dans l'organisme en milieu professionnel :

- Voie aérienne : principale voie d'entrée des agents biologiques, mais aussi la plus insidieuse, qui s'effectue par inhalation d'aérosols.
- Voie cutané-muqueuse : effraction cutanée (coupures accidentelles, projections de liquides biologiques sur une peau lésée), projection sur la muqueuse oculaire.
- Voie digestive : due à une défaillance dans les mesures d'hygiène individuelle (défaut de lavage des mains) ou à des erreurs techniques (contact avec la bouche), conduisant à une ingestion accidentelle.

De nombreux animaux peuvent être porteurs d'agents pathogènes pour l'homme. Il s'agit de zoonoses dont on peut répertorier de très nombreuses formes dont les plus fréquentes sont : brucellose des bovins et ovins, tuberculose cutanée du BK bovin, fièvre Q en élevage bovin, caprin ou ovin, rouget du porc, pasteurellose du lapin, tularémie des rongeurs et des lagomorphes (lapins, lièvres), charbon, lymphoréticulose (maladie des griffes du chat), toxoplasmose féline, ornithose-psittacose des oiseaux, chlamydiose ovine, la chorioméningite lymphocytaire des rongeurs, la leishmaniose viscérale du chien, vers du ténia, de l'ascaris (chien, chat) ...

On note aussi des mycoses cutanées, des dermatoses d'origine parasitaire (gale dans les chenils, teignes sèches des chiens et chats, teignes suppurées des hamsters et lapins...), ou d'origine virale qui peuvent être transmises par les rongeurs, hamsters, cobayes, singes, chiens, chats, bovins, chevaux...

L'incidence des zoonoses infectieuses est assez faible (la rage professionnelle a quasiment disparu), par contre la fréquence des infections secondaires à des blessures par des germes pathogènes est plus élevée (panaris des doigts, furoncles, ...).

Il faut noter que de nombreux agents pathogènes n'ont un potentiel zoonotique que sous certaines conditions.

Les facteurs principaux d'infection sont la transmission manuportée et aéroportée : la contamination se fait par voie orale (transmission directe avec la cavité buccale d'un animal) ou par des blessures cutanées exposées avec de la salive, du sang, des fèces ou d'autres fluides corporels..., et la contamination respiratoire se fait par inhalation d'aérosols chargés d'agents biologiques. On peut noter aussi une contamination transcutanée par contact direct des muqueuses oculaires en cas de projections accidentelles.

Plusieurs voies sont possibles pour une même zoonose : par exemple, la maladie du charbon peut être transmise par contact cutané (avec une peau lésée) ou par voie respiratoire, à partir d'animaux malades ou de cuirs, poils, laine, os...

La transmission indirecte se produit à partir d'instruments ou d'objets contaminés, par ingestion manuportée ou par contact cutané.

Il faut aussi tenir compte de la transmission de puces ou de tiques et autres parasites et des maladies afférentes.

En cas de grossesse des femmes vétérinaires, les risques infectieux zoonotiques concernent aussi le fœtus dans certaines zoonoses (fièvre Q ou la toxoplasmose par exemple).

Mais ce sont les pathologies de type allergique ou de type inflammatoire qui sont le plus souvent observées. Les allergies dans les cliniques vétérinaires ou les animaleries sont soit :

- Des affections des voies respiratoires causées par l'inhalation d'agents biologiques et des endotoxines présents dans l'atmosphère : poussières produites les poils d'animaux ou les déjections d'oiseaux, endotoxines (issues des membranes de certaines bactéries responsable d'un syndrome toxique), provoquant des pneumopathies, des rhinites, de l'asthme allergique, des broncho-pneumopathies chroniques obstructives...
- Des affections cutanées : eczémas, urticaires au contact des fluides corporels des animaux ou de leurs poils et plumes.

Les risques de blessure par l'animal.

Les risques de traumatismes liés à la manipulation des animaux sont très importants, surtout en élevage bovin et équin et dans les cirques et parcs zoologiques du fait du poids, de la taille des animaux et de leur dangerosité. La capture, la contention, le déplacement, les anesthésies des grands animaux sont des opérations dangereuses. Lors des manipulations, les vétérinaires sont exposés à des risques d'accidents provoqués par les mouvements et réactions des animaux : les morsures représentent la moitié des blessures causées par les animaux, puis surviennent les griffures, les coups de pied et ruades, les compressions, charges ou écrasements, coups de corne, de défense, de tête ou de queue, envenimations, ...

Les coups de cornes, de pattes, de sabots, écrasements par le bétail ou les chevaux provoquent des blessures parfois graves et mortelles (éventrations).

Les morsures, griffures par les animaux de compagnie ou de laboratoire, peuvent générer des plaies plus ou moins profondes et, en tout cas, les diverses effractions cutanées secondaires à la manipulation de ces animaux sont à l'origine d'infection si elles ne sont pas désinfectées et protégées immédiatement.

Les risques liés aux instruments médicaux

Les vétérinaires se blessent souvent avec les couteaux et les scalpels, les aiguilles de seringues, les broches métalliques utilisés lors des interventions chirurgicales ou des autopsies : les infections peuvent se propager à travers les piqûres ou coupures provoquées par ces outils médicaux, mais aussi des inoculations de substances pharmaceutiques dangereuses comme des antigènes ou des anesthésiques.

Des affections professionnelles allergiques provoquées par les protéines du latex sont rencontrées lors d'utilisation d'équipements médicaux en caoutchouc naturel (exemple : gants chirurgicaux).

Les vétérinaires peuvent être aussi allergiques aux nickel de certains instruments médicaux tels les ciseaux ou pinces.

Les risques liés aux produits médicamenteux et aux désinfectants

Les produits médicamenteux et les désinfectants utilisés dans la pratique vétérinaire exposent les vétérinaires et leurs assistants à des risques toxiques et chimiques.

Les produits les plus dangereux concernent les gaz anesthésiants (protoxyde d'azote, halothane), les anesthésiques et analgésiques injectables, les produits d'euthanasie, les médicaments de chimiothérapie. Les effets d'une exposition répétée à l'halothane, utilisé comme vapeur anesthésique, peut avoir des effets sur le foie, entraînant une insuffisance hépatique.

L'exposition des vétérinaires aux cytostatiques employés comme traitements lors des chimiothérapies, absorbés par voie cutanée et respiratoire, les exposent à des risques mutagènes, toxiques et tératogènes. Les risques de sensibilisation allergique aux antibiotiques peuvent être à l'origine de réactions cutanées ou d'affections respiratoires, en particulier la streptomycine, la néomycine, les pénicillines ...

Les désinfectants (bactéricides, virucides, fongicides), qui ont pour objectif de tuer ou d'inactiver les microorganismes présents sur des surfaces ou des milieux inertes contaminés et qui sont utilisés pour la stérilisation à froid des surfaces et du matériel médical en clinique vétérinaire, peuvent générer des effets cutanés, irritation et sensibilisation, ainsi que les troubles respiratoires.

- les aldéhydes (formaldéhyde, glutaraldéhyde) utilisés pour leur activité antimicrobienne sont des molécules irritantes et sensibilisantes, générant des affections cutanées aiguës et chroniques. De plus, ces aldéhydes sont des composés organiques volatils qui dégagent des vapeurs à température ambiante responsables de symptômes respiratoires (asthme...). Le formaldéhyde est par ailleurs classé par le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC) comme cancérogène certain chez l'homme.
- L'acide peracétique est une molécule couramment utilisée dans les solutions désinfectantes bactéricides et fongicides dans les services vétérinaires en remplacement du glutaraldéhyde : c'est un produit acide à la forte odeur de vinaigre, corrosif, au pouvoir irritant, dangereux à forte concentration pour la peau et les muqueuses.
- Les oxydants (agents chlorés...) utilisés pour leur propriétés antimicrobiennes sont à l'origine de dermatites irritatives, notamment avec l'eau de Javel.
- Les solvants alcooliques en spray pour désinfection de contact sont desséchants et irritants pour les muqueuses (aérosol).

Les détergents sont des agents chimiques destinés au nettoyage : savons, lessives, nettoyeurs pour les sols, les surfaces ou les dispositifs médicaux. Les tensio-actifs qu'ils contiennent, détruisent le film lipidique protecteur cutané et sont donc tous des irritants pour la peau avec un pouvoir nocif variable selon les compositions chimiques : les tensio-actifs cationiques (ammoniums quaternaires) et anioniques (savons) sont les plus irritants et allergènes (dermite d'irritation et eczéma de contact).

Les risques radioactifs

Le risque radioactif peut provenir de l'utilisation des fils d'iridium utilisés dans le fibrosarcome félin ou lié au rayonnement ionisant des appareils de radiographie, notamment avec les difficultés à maintenir les pattes des animaux.

Le radiodiagnostic peut exposer le personnel vétérinaire à des doses répétées de rayons X, toutes les radiations subies s'ajoutent et se cumulent tout au long de la vie.

Les effets des irradiations « in utero » sont particulièrement délétères (effets tératogènes). Les autres effets, qui ne se manifestent pas toujours, qui apparaissent de façon différée, sans seuil évident (cancers radio-induits dont les ceux de la thyroïde, les sarcomes osseux, les leucémies,... et possiblement malformations dans la descendance) sont liés à l'accumulation des doses sur plusieurs irradiations successives.

Les risques liés aux manutentions des animaux

Les maladies professionnelles les plus fréquentes sont les affections périarticulaires, lombalgies et autres troubles musculosquelettiques occasionnés par la station debout prolongée pour tous les actes de soins, de radiographie et de chirurgie, les postures pénibles, et la manutention et contention manuelle des animaux, en particulier les animaux lourds ou difficiles à manipuler, dans la salle d'opération ou de soins, avec des efforts de soulèvement des animaux inertes, ou pour le vêlage, poulinage, etc.

Les conséquences d'une contention difficile (chocs, compressions...) peuvent évidemment être plus importantes pour la femme vétérinaire enceinte.

Autres risques

Il s'agit d'accidents liés à l'utilisation d'équipements de travail, brûlures avec les matériels de stérilisation, l'électrisation/électrocution avec les appareils électriques défectueux, chutes de plain-pied sur des sols glissants, incendie avec certains produits inflammables lors de l'utilisation du bistouri électrique (gaz anesthésiants).

Les mesures de prévention des risques des soins vétérinaires

Les moyens de prévention à mettre en œuvre pour pallier les risques professionnels des vétérinaires et de leurs assistants (infectieux, toxique, chimique, radioactif, physique, électrique...) doivent faire l'objet d'une analyse poussée pour permettre la rédaction du Document Unique de Sécurité en appréciant à la fois l'environnement matériel et technique (outils, machines, produits utilisés) et l'efficacité des moyens de protection existants et de leur utilisation selon les postes de travail et pour décrire les actions de prévention complémentaires à mettre en œuvre.

De manière aussi à ce que les salariés puissent être informés à propos des produits dangereux utilisés, les Fiches de Données de Sécurité (F.D.S.) doivent être mises à disposition et la connaissance de leurs risques expliquée au travers de la compréhension de leur étiquetage.

Les mesures de prévention primaire et collective, qui permettent d'éviter que l'accident ne se produise et qui concernent l'ensemble du personnel vétérinaire, dont le strict respect des règles d'hygiène, sont à mettre en œuvre prioritairement, mais, si elles diminuent la fréquence des accidents, elles sont insuffisantes pour les éliminer tous, et on doit aussi recourir aux mesures de prévention individuelle pour atténuer la gravité des conséquences d'un accident qui se produirait néanmoins, avec des équipements de protection spécifiques adaptés à chaque risque ainsi que la vaccination et la formation du personnel.

L'aménagement des locaux vétérinaires

La prévention passe par une conception des locaux optimisée sur le plan de la sécurité et des facilités relatives à l'hygiène. Les locaux vétérinaires des cliniques et parcs zoologiques doivent répondre à des normes, en particulier pour le stockage des substances pharmaceutiques, la conception de la salle d'opération, d'autopsie ou les normes des salles de radiologie.

Une ventilation, aération et aspiration adaptés dans les locaux.

Il s'agit de diminuer la concentration des poussières et des gaz, responsables des risques pulmonaires. Il faut dimensionner les systèmes de ventilation et d'extraction avec des débits suffisants capables d'assurer en permanence une aération minimale afin d'éviter l'accumulation de gaz ou de substances nocives, et d'évacuer les odeurs désagréables et les condensations, et il convient de ne jamais calfeutrer le bâtiment. La dynamique du renouvellement de l'air est assurée par des extracteurs régulés par un boîtier de régulation équipé d'une sonde de température.

Un entretien du système de ventilation conforme aux règles de la technique est indispensable, car les réseaux s'encrassent rapidement avec des filtres hors d'usage, des grilles en partie obstruées... Les ventilateurs, les canaux de ventilation, clapets et autres éléments de ventilation doivent être conçus de façon à pouvoir être contrôlés et, si nécessaire, nettoyés.

Ces dispositions sont impératives notamment pour une ventilation générale du bloc opératoire efficace complété par des dispositifs localisés d'extraction pour le captage à la source des gaz anesthésiants (piégeage des gaz en circuit fermé).

Des sols bien entretenus et antidérapants.

Les conditions de travail dans les locaux vétérinaires, avec des sources de souillure multiples, sont propices aux chutes de plain-pied et aux contaminations et les revêtements des sols et leur nettoyage sont des éléments d'hygiène et de prévention des glissades fondamentaux.

Une bonne conception de la circulation

Des zones de manœuvre ou de contention, d'attente, de sortie des animaux ou d'isolement des animaux contagieux, de tri des déchets de soins délimités, des lieux de stockage séparés des zones de soins, facilitent la circulation des vétérinaires, des animaux et des produits.

Un stockage adapté

Le stockage des produits pharmaceutiques et chimiques présente des risques tels que le risque de chute ou de renversement d'emballage ... Toutes ces caractéristiques rendent nécessaire, outre les précautions lors de leur emploi,

transport et transvasement, l'aménagement de locaux de stockage avec des rayonnages métalliques, des armoires de sécurité pour petites quantités pour le stockage de produits inflammables, armoires avec étagères de rétention, matériels de stockage avec bacs rétention pour prévenir et maîtriser les fuites accidentelles de liquides polluants. La réduction des risques existants passe par une réflexion sur la structure du local, sur les modalités de rangement et sur les incompatibilités entre les produits pouvant correspondre à des situations d'entreposage dangereuses.

L'interdiction de fumer dans les locaux doit être absolument respectée et signalée de manière apparente, de même que toutes les autres consignes de sécurité.

Le lieu de stockage doit être fermé à clef et son accès réservé au personnel autorisé. Il faut stocker les plus faibles quantités de produits possibles car le risque d'incident ou d'accident croît avec la durée et le volume de stockage. Ces dispositions sont impératives notamment dans le cas des produits d'euthanasie.

Il faut régulièrement vérifier les zones de stockage des produits pharmaceutiques et chimiques afin de repérer les fuites éventuelles.

La gestion des déchets à risque biologique d'activités de soins vétérinaires, de cadavres d'animaux ou de pièces anatomiques, d'instruments médicaux, ou à risque toxique (films, fixateurs et révélateurs radiologiques, médicaments périmés,...) doivent s'effectuer dans des congélateurs ou dans des containers spécialisés et éliminés par des sociétés agréées.

- Il faut un éclairage suffisant en fonction des travaux, notamment dans les salles d'opération, car la fatigue visuelle à cause de la faible luminosité peut entraîner des accidents.
- La présence d'extincteurs adaptés et signalés, d'un éclairage de secours, d'une installation électrique conforme aux normes, est indispensable.

Le respect des règles d'hygiène et de la réglementation sur la prévention sanitaire

Le contrôle du risque infectieux passe par l'application stricte des principes d'hygiène :

- Il convient de prévoir un calendrier de fréquence et d'alternance nettoyage-désinfection adapté à l'occupation des locaux vétérinaires.
- Des vestiaires appropriés doivent être mis à la disposition du personnel : le rangement des tenues de ville et des tenues de travail doit être séparé.
- Disposer d'un lave-mains (à commande non manuelle, avec eau chaude, équipé de distributeurs de savon liquide, d'essuie-mains à usage unique, de solution désinfectante hydro-alcoolique, et d'une poubelle).
- Le lavage des mains, le nettoyage et la désinfection des surfaces souillées, le transport du linge et des matériels dans un emballage fermé étanche, doivent faire l'objet de procédures rigoureuses.
- Des douches oculaires portatives conçues pour fournir immédiatement le liquide de rinçage et des fontaines rince yeux/visage fixes doivent être disponibles.
- Désinfection des cages et boxes avec des produits antiseptiques appropriés.
- La tenue vestimentaire du personnel vétérinaire correspond à un niveau de risque biologique élevé : manches courtes, tunique pantalon, cheveux relevés, ongles courts sans vernis, mains et avant-bras sans bijoux.
- Si des vêtements ont été contaminés, ils doivent porter une étiquette indiquant qu'il s'agit de substances biologiques dangereuses et doivent être lavés conformément aux règles de désinfection des vêtements.
- Ne pas manger, ni boire au poste de travail.

- Utiliser les conteneurs de collecte adaptés pour l'élimination des matériels de soins ayant été en contact avec l'animal malade (pansements, coton, compresses, sondes, fils de sutures, seringues, etc.), avec séparation à la source des déchets à risque : conteneurs de collecte adaptés pour les produits souillés, collecteurs pour matériels piquants/tranchants.

Des équipements et installations radiologiques conforme aux normes

L'interposition d'écrans de protection (plomb, verre au plomb ou plexiglas...) et l'éloignement de la source réduisent l'exposition aux rayons X qui peut devenir très faible.

Les équipements à rayons X doivent être contrôlés régulièrement (lors des contrôles réglementaires périodiques par un organisme agréé, du contrôle qualité des installations, ...), notamment pour vérifier le bon réglage des appareils.

La mise à disposition d'équipements ergonomiques

Il s'agit d'éviter les efforts physiques répétés et de disposer d'équipements ergonomiques et si possible mécanisés. Différents outils permettent de réduire la pénibilité du travail, comme des chariots de soins, diables, tables réglables en hauteur et en inclinaison pour les soins, brancards, transpalettes, etc. Les cages doivent être facilement nettoiables (caniveau, hauteur...).

L'utilisation des appareils d'injection de produits anesthésiants à distance, le recours de matériel adapté pour la capture des animaux (muselières, camisolles ...) doivent être systématiques.

Le port d'équipements de protection individuel adéquat

Les équipements de protection individuelle sont nécessaires pour réduire le risque d'exposition non totalement éliminé par les mesures de protection collectives précédentes : gants, vêtements de protection, chaussures et lunettes de sécurité, masques, surbottes différents et adaptés à la tâche effectuée et aux lieux de travail.

Port de gants

Le port de gants a pour but de protéger l'animal lors de soins aseptiques, et de protéger le vétérinaire des risques infectieux par contact avec les liquides biologiques et/ou de risques de blessures. Les gants doivent être changés entre 2 animaux, 2 activités, à l'occasion de soins à risque de piqûres, lors de la manipulation de tubes de prélèvements biologiques, tissu et matériel souillé, systématiquement lors des soins lorsque les mains du soignant comportent des lésions.

Le type de gants à usage unique est à adapter au type d'activité. Les gants médicaux pour les soins en latex doivent être remplacés par des gants en néoprène en cas d'allergie. Les gants pour la manipulation ou la capture des animaux doivent être résistants aux morsures et griffures.

Port de blouses, lunettes, masques, bottes

La tenue civile propre à manches courtes est protégée pour les soins par des tabliers ou des blouses.

Le port de masque de type chirurgical, lunettes et de masque est indiqué si les soins ou les manipulations exposent à un risque de projection de sang, ou tout autre produit biologique, tel qu'acte opératoire, détartrage ... Les chaussures ou bottes doivent posséder des semelles antidérapantes.

Port des protections individuelles en radiologie

Le port de protections individuelles (gants, lunettes, tablier plombés...) réduit considérablement l'intensité du rayonnement X résiduel aux mesures de protection radiologique collectives.

Les opérateurs doivent avoir à leur disposition des tabliers de protection adaptés à la morphologie, des lunettes en verre plombés, des caches thyroïdes, des caches gonades et des gants plombés lorsque l'exposition des mains ne peut être évitée, par exemple si lors de l'examen, la présence auprès de l'animal en radiologie médicale est nécessaire.

La surveillance est réalisée au moyen d'un suivi dosimétrique assuré par des mesures individuelles de dosimétrie passive nominative à lecture différée (dosimètre porté à la poitrine, au poignet, bague,...). Ces dosimètres donnent la possibilité de prendre les précautions appropriées pour limiter les occasions futures d'exposition de manière que le cumul de dose maximale permise ne soit pas dépassé.

La surveillance médicale

Conduite à tenir face aux blessures

Des trousse de premiers soins doivent permettre de désinfecter et panser une plaie superficielle après l'avoir rincé abondamment et tout de suite après sa survenue. Une blessure plus profonde due à un animal nécessite absolument des soins médicaux et chirurgicaux d'urgence.

Éviction des femmes vétérinaires enceintes de certains postes

Les risques zoonotiques, chimiques, radiologiques élevés de certains postes amènent à ne pas y affecter les femmes vétérinaires enceintes, et c'est pourquoi il est important que la grossesse soit déclarée précocement afin que la femme ne soit pas maintenue à un travail exposé ou que certains aménagements de son poste de travail y soient apportés.

Sont concernés en particulier les postes exposant à des germes susceptibles de contaminer le fœtus ou plus virulents pour elles en l'absence d'immunité satisfaisante (dont la toxoplasmose) et s'il n'y a pas d'obligation de retrait systématique du poste radiologique, l'exposition aux radiations ionisantes des femmes enceintes (ou allaitantes) doit être évitée et en tout cas limitée à des doses en dessous de 1 mSv pendant toute la durée de la grossesse.

La vaccination

La vaccination permet de lutter contre la tuberculose (BCG et cuti réaction régulières) et le tétanos (DT polio : diphtérie tétanos poliomyélite) avec rappel tous les 10 ans, et éventuellement la rage.

La visite médicale

La prophylaxie médicale du personnel vétérinaire s'effectue lors des visites annuelles ou en cas de contamination zoonotique identifiée chez un employé pour informer le reste du personnel sur les précautions particulières à prendre. En plus des examens classiques, il faut surveiller particulièrement l'état cutané et respiratoire, à la recherche d'éventuelles allergies ou d'autres signes d'agents pathogènes.

L'information et la formation

L'information et la formation des vétérinaires et des assistants ou auxiliaires vétérinaires sont également des éléments nécessaires pour leur faire prendre conscience des dangers qu'ils encourent, pour savoir les identifier et mettre en œuvre les moyens pour les prévenir.

Selon l'art. 230-2 du Code du travail « Tout employeur de main d'œuvre est tenu d'informer ses salariés sur les risques professionnels auxquels ils sont exposés ». L'employeur doit rédiger un document d'évaluation des risques (Document Unique de Sécurité), le partager et le faire connaître et engager des programmes d'actions pour les faire régresser.

Les actions de formation en hygiène et sécurité les plus utiles pour les vétérinaires sont les suivantes :

- Formation PRAP (Prévention des Risques liées aux Activités Physiques) aux bons gestes et postures qui permettent de lutter contre tous les troubles musculosquelettiques (TMS).
- Formation à la contention et à la manutention des animaux.
- Formation à l'hygiène des travailleurs, des locaux, des animaux.
- Formation aux risques liés aux zoonoses.
- Formation au secourisme.
- Formation sur la nature des produits manipulés (détergents, désinfectants, phytosanitaires, médicaments), de leurs effets néfastes potentiels, et sur la compréhension des étiquettes des emballages et des Fiches de Sécurité.